

Compte rendu de la séance du vendredi 12 février 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Pascal GROUWET

Ordre du jour:

Adoption du dernier compte rendu

Suppression régie camping

Nouveau nom de rue

Règlement convention utilisation salle culturelle

Règlement convention espace de gratuité

Mise en disponibilité de Leïla Moles et remplacement

Investissements budget 2021

Démarches vente ruelles Cornus- Enquête publique aliénation chemin

Point vaccination

Point écoles et transport scolaire

Réunion PADD du 17/2

Point fibre

Mise en place compteur linky

Questions diverses

Dernier compte-rendu adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Suppression régie camping (DE 2021 01)

Monsieur le Maire expose :

Considérant l'obsolescence de la régie n°41201 Régie de recettes du camping municipal du 23/03/2018, ne servant plus depuis plusieurs années

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1er - la suppression de la régie recettes

Article 2 – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1er mars 2021.

Article 3 – que le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

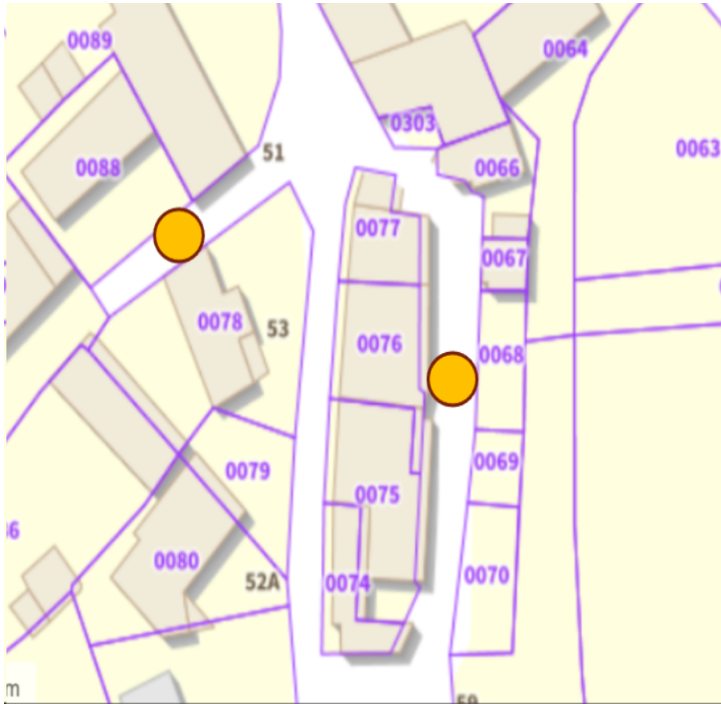
Abstention : 0

Refus : 0

Adressage noms de rue complémentaires (DE 2021 02)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il reste deux rues à nommer en complément du nommage des rues validés dans la délibération DE_

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan ou figure les voies restant à nommer :



Le maire demande au conseil municipal de délibérer pour la validation du nom de ces deux voies

L'impasse allant chez Mr Poujols au Laparro : proposition "impasse de l'ancienne école des filles"

La rue sur balcon au Laparro: proposition rue des tremblants

Le conseil municipal décide :

- Adopte les dénominations suivantes :

Impasse de l'ancienne école des filles, rue des tremblants

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Marché éclairage ancienne poste (DE 2021 03)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public visant à éclairer l'escalier de l'ancienne poste.

La FDEL conseille de ne pas installer un projecteur à énergie solaire comme évoqué lors d'un précédent conseil et propose d'installer deux lampadaires LED connecté au réseau classique un devis d'un montant de 2340€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Marché isolation logement ancienne poste (DE 2021_04)

Le Maire propose de réaliser des travaux d'isolation des combles de l'ancienne poste afin de d'améliorer la performance énergétique des logements communaux.

Le maire informe le conseil municipal de la difficulté d'obtention d'aides publiques pour les travaux de rénovation énergétique pour les collectivités publiques. Aussi le maire propose de réaliser ces travaux sans l'aide de subvention. Un devis a été demandé à la SARL Jolly pour un montant de 389€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à engager les travaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Convention espace de gratuité (DE 2021_05)

Le Maire donne lecture de la convention pour l'espace de gratuité en annexe et demande au conseil municipal de se prononcer pour d'éventuelles modifications ou pour acceptation de ce document.

CF Annexe 1

Aucune modification n'est demandée, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Convention et règlement Salle Culturelle (DE 2021_06)

Le Maire donne lecture de la convention rédigée pour l'utilisation de la salle culturelle, en annexe ainsi que le règlement élaboré. Il demande au conseil municipal de se prononcer pour d'éventuelles modifications ou pour acceptation de ces documents.

Aucune modification n'est demandée, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'utilisation de la salle culturelle ainsi que son règlement.

CF annexes 2 et 3

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

MISE EN DISPONIBILITÉ DE LEILA

Leila Moles a fait une demande de disponibilité qui prendra effet le 01 Mars 2021 pour une durée d'un an. Un arrêté sera pris pour la mise en disponibilité.

La déclaration de vacance du poste a été effectuée ainsi que la parution obligatoire de l'offre d'emploi.

Une personne est intéressée, Emilie GONZALEZ pour le remplacement de Leïla Moles avec le même fonctionnement annualisé des heures. Une semaine de stage préalable à l'embauche est prévue avant le départ de Leïla.

INVESTISSEMENTS BUDGET 2021

a. Eglise

Devis de Pinto accepté lors du conseil du 26/11/2020 (DE_2020_49). Les subventions ont été demandées à la région et au département.

Un rendez-vous téléphonique avec l'Architecte des Batiments de France a eu lieu et le devis correspond exactement à ce qui est demandé.

Si tout se passe bien les subventions seront à hauteur de 50%.

Début des travaux prévus pour avril 2021.

b. Adressage

Envoi du fichier des noms de rue au SDAIL..

Envoi du détail des noms de rue et des N° à la société SEDI.

Mise en place en fonction des disponibilités de Joël.

c. Voirie

Les routes du château et de St clair sont à revoir, elles sont intercommunales. La moitié restante de la route du château sera faite cette année.

Le maire souhaite mettre la réalisation du parking de la salle culturelle dans l'enveloppe intercommunale et attend une réponse de la CCPLL.

Pour le chemin de Pech Meja et des poupades les devis sont trop élevés, en attente de décision.

Pour le chemin de Pech Meja, un habitant ne souhaitait pas qu'il soit fait en goudron. Des devis ont été demandés pour une réfection en castine mais le prix est supérieur au goudronnage (plus du double).

Le trou au clapié à réparer ne peut être fait par eiffage aussi un devis sera demandé à d'autres entreprises de TP.

Pour les problèmes de voirie de Bassoul, le SESEL va prendre en charge la réfection suite aux travaux qu'ils ont effectués.

d. Eclairage poste

Une demande a été faite à la FDEL pour éclairer les marches montant au laparro à

côté de l'ancienne poste.
Devis de 2340 € HT cf délibération

e. Enfouissement Cornus

La part communale s'élève à 100000€
Le maire a fait une demande à Huguette Tiegna pour le plan de relance mais n'a pas encore de réponse.

f. Salle culturelle

Sont à prévoir les investissements suivants :parking, vidéoprojecteur, lave-verres, plantations à prévoir en Nov 202, isolation réserve, éclairage extérieur, système pour accrocher les cadres
Henri Faure propose de mettre quelques arbres
Françoise Le Gallic propose l'achat d'un aspirateur

g. Parking cimetièrre

Le devis s'élève à 2200 € de l'entreprise Figuié (Cf DE_2020_50)

h. Isolation ancienne poste

Devis de 389 € HT cf délibération DE_2021_04

i. Camping

Pour la rénovation des sanitaires, la DETR est obtenue
Concernant la subvention de la région, nous n'avons pas le droit au pass tourisme
Le Maire a refait un dossier complet pour avoir des subventions de la région

ALIENATION CHEMIN RURAL

Le 20/01/2021, un géomètre est venu pour borner le chemin dont la vente avait été délibérée en Nov 2020.

Le géomètre a demandé s'il y avait eu enquête publique pour cette vente. Une enquête avait été faite il y a 40 ans et n'est donc plus valable.

Michel CARNAJAC représentant son neveu et sa sœur Geneviève se sont opposés à cette vente

Cette vente est toujours possible, mais il faut effectuer une enquête publique.

Durée moyenne de la procédure entre 6 et 9 mois.

POINT VACCINATION

Françoise Le Gallic contacté les personnes en âge de se faire vacciner et la plupart ont été vaccinés une première fois. Pour la seconde injection c'est plus compliqué.

POINT ECOLES – TRANSPORT SCOLAIRE

Le 18/01/2021, nous avons eu la visite de 2 représentants de LiO.

Principe général du transport scolaire :1 commune – 1 destination. Pour le moment des dérogations avaient été accordées pour les enfants de Bassoul qui vont à Limogne et qui prennent le transport scolaire sur la ligne de Lugagnac. Ces dérogations sont remises en question. LiO ne souhaite plus qu'il y ait de dérogations.

le maire a contacté le secrétaire de Vincent Labarthe, délégué au transport scolaire de la région, pour expliquer la problématique qui concerne plusieurs communes.

Pour 2021 on continuerait comme 2020

Mise en place d'une ligne touristique Cahors-Cajarc qui desservira en saison Cénevières et Saint Cirq Lapopie plusieurs fois par jour. LiO demandait s'il y avait un emplacement pour faire demi tour au château, la question est posée à Mr De Braquilanges. L'arrêt est envisagé au lavoir.

RÉUNION PADD DU 17 FEV 2021

Réunion rassemblant les conseils municipaux de Crégols, Saint-Martin-Labouval et Cénevières. Les questions des élus ont été posées à la personne référente du PADD.

POINT FIBRE

Rastouillet, Bassoul et Roquecave : la fibre a été déployée qui dépend du RPO de LIMOGNE

La société ne nous avait pas prévenu du début des travaux et rien n'a été élagué. Le reste de la commune doit encore être planifié. Une équipe de Cénevières a élagué la route du Causse, la route de St Clair et Pech Mil. Henri Faure avait fait la plus grosse partie à Cassayre et Mas de Labat

MISE EN PLACE DES COMPTEURS LINKY

Le Maire expose la visite du représentant ENEDIS sur le compteur Linky.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Voltaire – Visite société VALECO
Société prospectant en Occitanie à la recherche de terrain en prairie faisant au moins 28 Ha
2 lieux avaient été décelés sur notre commune
Carrière de pech d'Anjou : Impossible à réaliser
Prairie entre Bassoul et Rastouillet : possibilité de réalisation.
- b. Parcelle AE101
Le bâtiment en face de la mairie montre des signes de délabrement et potentiellement de danger pour les riverains. Un dossier photo a été réalisé suite à des plaintes auprès de la mairie.
Une procédure existe visant à faire faire les travaux par le propriétaire. Cette procédure est relativement longue, entre 6 mois et une année.
- c. Signalisation route du Causse
Il faut repeindre la bande blanche du stop en bas de la route du causse.
Il est proposé de peindre également les emplacements de stationnement au parking route du Causse
- d. Présidence COPIL
Dorothee Poirier se présente à la présidence du COPIL (espace natura 2000)
- e. TOM/ROM
La redevance ordure ménagère est pour l'instant remise en cause par Limogne et Lugagnac
Le point sera discuté à la CCPLL et à la communauté de communes du quercy blanc.
- f. Extension Cimetière
Patrick de Braquillanges donne un accord de principe pour l'extension du cimetière communal sur le terrain lui appartenant. Il doit voir avec sa famille avant de donner un accord.

1. TOUR DE TABLE

- a. Gérard Degletagne : Néant
- b. Françoise Le Gallica a demandé à s'entretenir avec la mairie de Limogne au sujet du passage à la semaine de 4 jours
- c. Caroline Rivière : Néant
- d. Zoé Fau: néant
- e. Henri Faure : problématique du stationnement et du comportement des chasseurs au Mas de Labat
- f. Dorothee Poirier : 1^{er} réunion patrimoine culture sport, ... à la CCPLL, sera divisé en sous-commission
A besoin de la liste des associations de la commune
- g. Marie-Hélène Flaujac se dit choquée par le livret des chasseurs envoyés aux élus
- h. Pascal Grouwet : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.30 Hr